

NON AU JOUR DE CARENCE

Pétition nationale

Maintien du traitement au premier jour de maladie !

Le gouvernement, au nom de la réduction de la « dette publique », impose aux fonctionnaires et agents publics le non paiement du 1er jour d'arrêt maladie.

Cela se traduit par la baisse de leur salaire directe !

L'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence dans la fonction publique : hormis les congés de longue maladie, longue durée ou accident du travail, tous les fonctionnaires se verront systématiquement supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt de travail et cela à chaque arrêt maladie.

Il s'agit là, d'une remise en cause des garanties statutaires et notamment de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie ordinaire, à compter du 1er jour de maladie.

Tous les salariés, tous les fonctionnaires, sont directement confrontés aux conséquences du plan d'austérité qui s'attaque au pouvoir d'achat, aux retraites, à la sécurité sociale.

Tout ceci est inacceptable !

Avec FO, les soussignés exigent :

L'abrogation du jour de carence et de l'article 105 de la loi de finances

Le respect de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 qui maintient le traitement pendant 3 mois en cas de maladie

Avec FO, les soussignés disent clairement :

NON au jour de carence

OUI à l'augmentation générale des salaires et de la valeur du point indiciaire

Nom	Prénom	Etablissement, service, école	Signature